Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 11

Artikel: Le logement en Suède

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127205

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le logement en Suède

de l'école, les normes du CROCS comportent une description de chacun des éléments qui composent une construction scolaire, de la salle de classe normale au cabinet dentaire en passant par les douches, les vestiaires et les cages d'escaliers. Eclairage, ventilation, niveau de confort font l'objet de précisions. Les éléments sont ensuite analysés dans leurs combinaisons possibles pour déboucher sur des solutions qui deviennent rationnelles tout en laissant ouvertes les possibilités constructives les plus variées. A ce jour, le nombre des écoles construites en Suisse romande en application des règles du CROCS est suffisant pour porter un jugement positif. A égale distance entre l'école de prestige, création choyée dans tous ses aspects mais trop souvent ruineuse et la baraque préfabriquée livrée en six mois, les écoles CROCS sont rationnelles et procèdent d'une confrontation lucide entre les besoins et les moyens.

Il en ira sans doute bientôt de même pour les hôpitaux du type le plus courant: lits pour malades chroniques, pavillons de gériatrie et autres programmes pour lesquels il est possible et nécessaire d'établir des normes et des plans types assurant une économie dans la mise en place des investissements.

Dans ces deux domaines, la tâche des pouvoirs publics est clairement tracée: il faut surmonter les susceptibilités cantonales et surtout locales et grossir les rangs des partisans des programmes coordonnés. Les économies qui en résulteront seront en proportion directe du degré d'adhésion.

Enfin, les logements bénéficient à leur tour des recherches que la Suisse, après d'autres, a entreprises pour serrer de plus près les besoins. Seul le souci de ne pas faire dévier cet exposé vers le problème immense du logement nous incite à limiter ce chapitre et à nous contenter de commenter, en guise de conclusion, les travaux de la Commission fédérale de recherche en matière de logements, la CRL, qui, à la tâche depuis quelques années, produit régulièrement des études judicieuses sur les fonctions du logement, sur son aspect social, son implantation, sur le rapport entre le type adopté et le coût.

Cette recherche doit être demain à la base des choix qui s'imposeront dans la délimitation des zones résidentielles et dans l'affectation des crédits d'investissements pour l'équipement et l'infrastructure une fois que les importants instruments législatifs en préparation à Berne auront été acceptés.

Il faut souhaiter que les cantons, en ce qui les concerne,

Il résulte de renseignements fournis par le Centre d'information suédois de Stockholm que le parc des logements dépasse 2 300 000 unités en 1970 dont les deux tiers ont été construits depuis 1920. Depuis 1960, ce parc immobilier se renouvelle au rythme moyen de 80 000 logements par an.

La répartition géographique des habitants s'est fortement modifiée depuis une cinquantaine d'années. Alors qu'en 1920, 79% de la population vivaient dans les campagnes, on constate aujourd'hui que 6 200 000 personnes (80%) habitent dans des mégalopoles semi-urbaines, dont 19% dans trois villes seulement.

Les promoteurs se divisent en trois grandes catégories:

- le secteur privé: 40%;
- l'Etat et les municipalités: 40%;
- les coopératives de copropriétaires: 20%.

L'Etat intervient pour une part très importante dans le financement de la construction: 90% pour les opérations à caractère collectif et 80% dans le secteur des maisons individuelles.

La surface moyenne des logements est de 72 m² dans les villes, 74 m² sur le plan national et de 69 m² dans la capitale.

Le prix de location d'un appartement à Stockholm est de 40 F.B. au mètre carré; la location d'un local commercial ou d'un bureau s'élève à 100 F.B. le mètre carré.

«L'Entrepreneur général», 5/71

ne retarderont pas l'application des mesures de rationalisation. Il leur reste encore, on l'a vu, quelques pas à franchir.

Quant à notre exposé, nous espérons qu'il aura montré que la rationalisation de la construction n'est pas un bouton que l'on peut à volonté presser ou laisser tranquille et qu'il en va de même pour la préfabrication. Seule une coordination étroite des mesures de tous ordres que nous avons passées en revue parviendra, sinon à abaisser le coût de la construction, du moins à accroître le degré d'efficacité des investissements, le rapport entre le résultat obtenu et la dépense engagée. C'est en prenant pleine conscience de cet aspect du problème que les responsables politiques, et notamment les membres des parlements, seront en mesure d'intervenir avec succès dans les décisions à prendre sur les importants crédits de construction.